



Position de l’OIM sur le programme de développement des Nations Unies pour l’après-2015

Introduction

L’OIM recommande vivement que la migration soit incorporée dans le programme de développement des Nations Unies pour l’après-2015. La mobilité humaine à l’intérieur des pays et au-delà des frontières fait désormais partie intégrante du paysage social, économique et environnemental actuel : une personne sur sept se déplace, et le nouveau cadre de développement doit en rendre compte. En tant que telle, la mobilité humaine a des répercussions directes et multiples sur les perspectives de développement des migrants, de leur famille et de leur communauté, de même que sur le développement des pays d’origine et de destination.

Il est essentiel que le programme de développement des Nations Unies pour l’après-2015 accorde à la migration toute l’attention qu’elle mérite. Bien gérée, la migration peut apporter une contribution significative au développement ; c’est pourquoi, il est à la fois possible et souhaitable d’identifier des cibles et des indicateurs du développement humain propres à la migration.

Le présent document donne un aperçu du vaste processus consultatif mis en place pour élaborer le programme de développement des Nations Unies pour l’après-2015, en insistant plus particulièrement sur le rôle de l’OIM à cet égard. Il explique comment la migration est liée au développement et y contribue, et propose plusieurs éléments clés mesurables se rapportant à la migration qui peuvent être utilisés dans ce processus pour guider la conceptualisation de solides indicateurs du développement dans le nouveau programme de développement.

1. La migration dans le programme de développement des Nations Unies pour l’après-2015

Contexte général

À l’approche de 2015, l’échéance fixée pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)¹, les Nations Unies se sont engagées dans un processus visant à gagner l’appui de la communauté mondiale en faveur d’un nouveau cadre². Ce processus comprend deux phases. La première, actuellement en cours, consiste en des consultations internes et externes du système des Nations Unies sur les enseignements tirés des OMD et sur les défis qui se présentent³. La seconde, qui débutera en septembre 2013 avec les négociations des Etats membres des Nations Unies, doit déboucher sur un Sommet des Nations Unies sur le développement en 2015⁴. Plusieurs autres activités et manifestations liées à la migration viendront nourrir ce processus, notamment : a) le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le



développement (en octobre 2013) ; b) l'examen du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 (en 2014) ; et c) les sessions spéciales pour l'après-2015 qui se tiendront dans le cadre des débats de haut niveau du Conseil économique et social (ECOSOC).

Les incidences de la migration sur le développement

La mobilité humaine est l'un des traits caractéristiques du monde d'aujourd'hui. Sur une population mondiale de sept milliards de personnes, un milliard environ sont des migrants. Quelque 214 millions d'entre eux sont des migrants internationaux et 740 millions des migrants internes. Aujourd'hui, la migration Sud-Sud a quasiment atteint le niveau de la migration Sud-Nord, et la migration Nord-Sud prend de l'ampleur. La dynamique des flux et des schémas migratoires met en exergue la complexité des tendances de la migration et illustre les interdépendances socioéconomiques qu'elles créent entre Etats.

Les incidences de la migration sur le développement s'exercent aux deux extrémités des couloirs de migration : une part importante du PIB de nombreux pays en développement provient des fonds rapatriés par les migrants. Les flux internationaux de rapatriements de fonds vers les pays en développement par des voies officielles s'élevaient à près de 401 milliards de dollars E.-U. en 2012, soit trois fois le montant total des flux d'aide en provenance des donateurs de l'OCDE en 2011. Il existe une abondance de preuves qui corroborent l'incidence des fonds rapatriés sur la réduction de la pauvreté. La manière de mobiliser et de mieux exploiter les fonds rapatriés aux fins du développement durable, tout en respectant leur nature privée, constitue un enjeu majeur pour les responsables politiques. Outre les rapatriements de fonds, les groupes de la diaspora et les communautés transnationales jouent également un rôle important en tant qu'acteurs du développement, en facilitant le commerce, les investissements, les transferts de compétences et les liens culturels entre pays. Dans le même temps, de nombreux circuits professionnels et techniques et de nombreux services des pays de destination ne pourraient fonctionner sans le capital humain, économique et culturel qu'apportent les migrants dans leur pays de destination. Au cours des prochaines décennies, les changements démographiques pèseront de tout leur poids sur les marchés de l'emploi partout dans le monde. La recherche de talents hautement qualifiés se fera particulièrement intense, mais il existera également une forte demande de travailleurs du secteur tertiaire, par exemple dans les secteurs de la santé et des soins à la personne. La gravité de ces pénuries dans certaines parties du monde, conjuguée à la demande d'emplois et de débouchés par les jeunes dans d'autres régions du monde, maintiendra la migration de main-d'œuvre au premier rang des préoccupations des responsables politiques.

Parallèlement, les incidences variées de la migration sur les migrants eux-mêmes et sur leur famille ne devraient pas être négligées. Le Rapport de l'OIM Etat de la migration dans le monde 2013 (à paraître) constate que la migration a de profondes répercussions sur le bien-être des migrants, ainsi que sur les ressources, les compétences et la capacité d'innovation de leurs communautés, tant dans leur pays qu'à l'étranger.

Des schémas d'établissement en pleine évolution couplés aux transformations de l'environnement constituent probablement un important obstacle au développement durable, notamment en raison de leurs conséquences sur la mobilité. La migration a elle-même contribué à ces changements dans les établissements humains, tout en étant de plus en plus fréquemment dictée par les effets des catastrophes naturelles et des changements climatiques. Treize pour cent de la population urbaine mondiale (qui représente à l'heure actuelle plus de la moitié de la population mondiale totale) vit dans des régions côtières de basse altitude et sous la menace d'une élévation du niveau de la mer, de tempêtes plus



violentes et plus fréquentes et d'autres dangers dus au changement climatique. Des stratégies de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation inadéquates peuvent causer la perte de vies humaines et la destruction de moyens de subsistance et entraîner une migration forcée, ce qui compromettra les efforts de développement et nécessitera, en fin de compte, des programmes d'intervention correctifs dont le coût dépassera de loin celui des mesures de prévention et de préparation. Pour pouvoir faire face à ces défis, il faut inclure la migration dans la combinaison des moyens d'action.

Bien que la Déclaration pour le Millénaire⁵ fasse référence à la migration, le cadre des OMD lui-même ne mentionne pas d'objectifs ou cibles précis en matière de migration⁶. Toutefois, alors que la première phase du processus pour l'après-2015 se déploie, un large consensus s'est dégagé sur le rôle de la migration comme facteur clé influant sur les grandes questions de développement auxquelles la communauté internationale doit faire face⁷, dont celles de savoir : comment engendrer une croissance équitable et sans exclusive et créer des emplois pour une population mondiale qui va s'accroissant ; comment poursuivre l'impulsion donnée par les OMD afin d'atténuer la pauvreté extrême tout en promouvant une gestion durable des ressources mondiales pour les générations présentes et à venir ; comment gérer les nouveaux risques mondiaux, par exemple en réduisant la vulnérabilité aux chocs écologiques ou économiques et aux crises naturelles ou d'origine humaine ; et comment mobiliser les sources de financement aux fins du développement dans un monde où les budgets de l'aide ne cessent de s'amenuiser. Une compréhension précise du rôle que joue la mobilité humaine dans le développement permettra de formuler des réponses à ces questions et d'identifier les cibles de référence qui pourraient servir à mesurer comment et dans quelle mesure des migrations bien gérées contribuent au développement.

Comme le déclare Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales et le développement :

« L'intégration de la migration dans la stratégie de développement mondiale aura une incidence significative sur la vie des migrants, en leur offrant un accès plus large à leurs droits et au fruit de leur travail. Mais, et c'est peut-être plus important encore, cela pourrait changer la perception des migrants par le public, de sorte qu'ils soient vus comme une bénédiction plutôt qu'un fléau »⁸.

Le rôle de l'OIM dans le processus de l'après-2015

- L'OIM a été invitée par le Secrétaire général des Nations Unies à participer à l'Equipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, qui appuie les préparatifs en cours dans l'ensemble du système et qui rassemble plus de 60 entités et organismes des Nations Unies et organisations internationales. Elle a directement contribué aux travaux de cette Equipe en corédigeant des « documents de réflexion » concernant la mobilité humaine. L'OIM est également membre de l'équipe interinstitutions relevant de l'Equipe spéciale qui apporte un soutien technique au Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs du développement durable⁹.



- Conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (ONU-DAES) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), et en partenariat avec les Gouvernements du Bangladesh et de la Suisse, l'OIM a coorganisé la *Consultation thématique mondiale sur la dynamique de la population dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015*, qui a abordé des thèmes tels que l'augmentation de la fertilité et la croissance de la population, le déclin de la fertilité et le vieillissement de la population, ainsi que les migrations et l'urbanisation. Cette consultation a débouché sur une réunion de haut niveau à Dhaka (Bangladesh), les 12 et 13 mars 2013, qui a rassemblé des représentants de 51 pays, plusieurs organisations internationales et non gouvernementales, et des universitaires. La réunion de haut niveau a publié la Déclaration de Dhaka, qui plaide avec vigueur pour que les questions de population et de migration figurent dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015¹⁰.
- L'OIM a également participé à plus de 20 *consultations nationales et régionales sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015* organisées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en proposant des avis d'expert sur la manière d'intégrer la migration dans le discours plus large sur le développement¹¹.

2. Migration et développement – les principaux points de recoupement

Trois grandes questions stratégiques de migration et développement doivent être mises en lumière.

Tout d'abord, il est essentiel de créer des liens opérationnels adéquats entre la migration et le développement. Le document final de la Conférence Rio+20 comprenait l'engagement de prendre systématiquement en considération la dynamique des populations, y compris la migration, dans les stratégies et politiques de développement¹². Cette prise en considération est indispensable pour réaliser toute une série d'objectifs de développement, notamment l'accès à un travail décent et à la santé, à l'eau, à l'alimentation et à l'énergie¹³.

Toutefois, il faut que les parties prenantes de la migration et celles du développement consentent un effort soutenu pour nouer entre leurs domaines politiques respectifs des liens qui permettront d'exploiter au mieux les possibilités de développement qu'ouvre la migration. Les circonstances actuelles leur offrent une occasion unique de collaborer¹⁴. Les effets positifs de la migration ne sont ni prédéterminés ni garantis. Au contraire, des politiques de migration complètes et bien gérées revêtent une importance cruciale et, idéalement, devraient être élaborées et mises en œuvre en étroite collaboration entre les pays d'origine et de destination afin de garantir une mobilité ordonnée, dans le respect absolu des droits humains de tous les migrants. Seules des initiatives de développement de cette nature pourront libérer le potentiel le développement de la migration et permettront d'utiliser au mieux les ressources des diasporas de migrants, en commençant par les avantages qui reviennent aux migrants eux-mêmes.



On constate une prise de conscience croissante de ces impératifs stratégiques du côté de la demande, comme en témoignent les débats en cours dans l'Union européenne et aux Etats-Unis, où la réforme des politiques de migration porte sur les moyens de faciliter l'accès au marché du travail et/ou à la citoyenneté. Cette prise de conscience est également manifeste du côté de l'offre, les pays en développement exprimant le vif désir de nouer des relations solides avec leurs communautés de migrants à l'étranger et de les encourager à investir un capital social et financier dans les efforts de développement de leur pays d'origine. D'un côté comme de l'autre, les gains d'efficacité considérables engendrés par la liberté de circulation et d'établissement dans le contexte de l'intégration régionale sont étudiés de près, et ces modèles sont reproduits dans le monde entier.

En deuxième lieu, il faut noter l'importance des contributions au développement apportées par les migrants à titre privé. En 2012, les fonds rapatriés vers les pays en développement s'élevaient à quelque 401 milliards de dollars E.-U., et ces fonds ont eu un effet direct sur le développement¹⁵. Le *rapport sur le développement humain 2009* du PNUD a constaté que les migrants issus de pays à faible indice de développement humain (IDH) qui s'installaient dans des pays à IDH plus élevé voyaient, en moyenne, leur revenu multiplié par 15, leur taux de scolarisation doublé et la mortalité infantile divisée par 16¹⁶. Il a été prouvé que les rapatriements de fonds contribuent à atténuer la pauvreté des familles restées au pays, en augmentant le revenu des ménages et en leur permettant d'investir dans le logement, la santé et l'éducation. Les recherches tendent à montrer que les rapatriements de fonds internes pourraient même jouer un rôle plus important encore dans la réduction de la pauvreté, car les migrants internes représentent les trois quarts des migrants dans le monde et les fonds qu'ils rapatrient sont généralement destinés aux pauvres des zones rurales¹⁷.

Dans certains pays, les fonds rapatriés représentent une part importante du PIB et, par conséquent, l'une des principales sources de devises étrangères, permettant l'importation de produits essentiels et offrant l'accès aux marchés internationaux des capitaux sur une base plus favorable¹⁸. Outre ces avantages, il convient de mentionner les bénéfices immatériels moins visibles que sont les rapatriements sociaux issus de la migration qui, entre autres, stimulent les échanges commerciaux, le transfert de compétences et de valeurs, et les innovations¹⁹. S'il est clair que l'apport des migrants ouvre d'énormes possibilités, il reste beaucoup à faire pour identifier des stratégies innovantes et pour évaluer, améliorer et transposer les approches existantes à une échelle plus grande²⁰.

Il est à remarquer que les gains de développement précités sont obtenus bien que la mobilité humaine demeure strictement réglementée. Des recherches initiales sur les effets d'une levée des restrictions à la liberté de circulation et d'établissement portent à croire que même des améliorations relativement modestes de la liberté de circulation et d'établissement des migrants originaires des pays en développement permettraient de dégager des gains similaires, voire supérieurs, à ceux qui découleraient de l'élimination de tous les obstacles politiques qui limitent encore la circulation des biens et des capitaux²¹.

Troisièmement, une bonne gestion des migrations est essentielle pour renforcer les capacités d'adaptation et réduire effectivement les risques de catastrophe. Les deux tiers des villes côtières de plus de 5 millions d'habitants sont situées dans des zones qui seront touchées par l'élévation du niveau de la mer et des conditions météorologiques défavorables²². La migration doit être incluse dans les stratégies de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique, afin de mettre les populations à l'abri du danger, d'atténuer les pressions sur les



infrastructures et la fourniture de services d'importance critique pour ceux qui restent au pays, et stimuler le développement par des mesures d'intégration et de réintégration à l'intention des populations déplacées.

3. Éléments à prendre en considération lors de l'élaboration de cibles et d'indicateurs pour le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015

Aucune décision n'a encore été prise quant à la structure précise du programme de développement pour l'après-2015. Toutefois, la stratégie qui sera finalement adoptée nécessitera probablement de fixer des cibles et des indicateurs qui permettront de définir et mesurer les incidences de la migration sur le développement²³. En raison d'un ensemble de facteurs, dont les réalités sociales et économiques, la nature transversale des phénomènes migratoires et les sensibilités politiques, il est probable que la migration ne sera pas définie comme un objectif en tant que tel, mais plutôt comme un instrument essentiel du développement et, dès lors, un élément clé d'un partenariat mondial renouvelé pour le développement, dans le prolongement de l'actuel OMD 8²⁴. En outre, la migration devrait en outre également apparaître comme une question transversale qui contribue à la réalisation d'objectifs dans d'autres domaines thématiques importants, notamment ceux de la santé, du travail décent et de la réduction des risques de catastrophe²⁵.

Dans ce contexte, l'OIM propose:

- 1) La migration comme cible dans le cadre d'un partenariat mondial pour le développement, assorti d'indicateurs de développement se rapportant à la migration ;
- 2) Des éléments à prendre en considération lors de l'élaboration d'indicateurs adaptés à la migration en tant que question transversale.

La migration comme cible proposée par l'OIM dans le cadre d'un partenariat mondial pour le développement

Afin de permettre des migrations sûres, licites et moins coûteuses au-delà ou à l'intérieur des frontières, l'OIM propose de conclure des accords de coopération sur la mobilité humaine qui garantiront la protection des droits humains des migrants et aboutiront à des résultats de développement bénéfiques pour toutes les parties prenantes²⁶.

Au niveau mondial, les indicateurs de progrès en direction de cette cible pourraient suivre les avancées dans le discours et l'action en matière de migration et développement à l'échelle mondiale. Par exemple, le Forum mondial sur la migration et le développement pourrait mettre à profit ses mécanismes de concertation pour étudier la possibilité d'établir des normes mondiales ou pour encourager une action conjointe.

Au niveau régional, il serait utile de suivre et comparer les progrès dans les arrangements conclus pour favoriser la liberté de circulation et d'établissement au titre des cadres d'intégration régionale.

Au niveau bilatéral, il serait avantageux de disposer d'indicateurs de progrès concernant l'adoption et la mise en œuvre d'accords sur la mobilité de la main-d'œuvre, assortis de systèmes de



recrutement qui protègent les droits humains et les droits du travail des migrants et qui facilitent la reconnaissance des qualifications et la transférabilité des pensions et autres prestations sociales.

Éléments à prendre en considération lors de l'élaboration d'indicateurs adaptés à la migration en tant que question transversale

L'OIM considère que la migration doit être incorporée dans les cibles chaque fois qu'elle peut contribuer à la réalisation d'objectifs de développement précis, en particulier l'atténuation de la pauvreté, la réduction des risques de catastrophe et l'accès à une éducation de qualité, à la santé et à un travail décent. Il faudra, dans tous ces domaines, déterminer comment tenir compte de questions essentielles, comme le bien-être des migrants, la nécessité de lutter contre les inégalités et la marginalisation, et de celles liées à la transférabilité des droits sociaux, des droits acquis et de l'épargne. Les éléments qui suivent, dans les domaines concernés, devront être pris en considération afin que la migration soit intégrée en tant que question transversale dans les objectifs, cibles et indicateurs du développement.

En ce qui concerne *l'atténuation de la pauvreté*, il sera important de suivre les coûts des transactions pour les rapatriements de fonds et d'accroître la proportion de fonds rapatriés par les voies officielles, ainsi que de vérifier l'existence de services financiers adaptés aux migrants, qui soient compétitifs, légaux et fiables. En matière de *réduction des risques de catastrophe*, il est proposé de suivre l'élaboration de plans d'action nationaux, avec un accent particulier sur les mesures visant à réduire l'exposition aux dangers et aux risques, et sur la promotion de la migration comme mécanisme d'adaptation volontaire plutôt que comme réponse forcée en réaction à une catastrophe. Il serait par ailleurs utile de suivre l'efficacité des systèmes d'assistance durant une crise migratoire et, en particulier, l'efficacité des mesures d'intervention et de préparation visant à aider les migrants en situation de vulnérabilité²⁷.

S'agissant de *l'éducation*, il sera opportun de suivre la part des fonds rapatriés consacrée à l'éducation, ainsi que le taux de scolarisation des migrants internes et des migrants internationaux. Concernant la *santé*, il sera important de suivre la part des fonds rapatriés affectée aux dépenses médicales, le taux d'émigration des professionnels de la santé, et les éventuels écarts entre les migrants et les populations autochtones en matière d'accès aux services de santé. Pour ce qui est du *travail décent*, il est proposé de surveiller la mise au point de systèmes garantissant l'intégrité du recrutement de migrants, la liberté des migrants de changer d'employeur, l'accès des migrants à des mécanismes de plainte, et l'efficacité des programmes visant à réduire le risque de fuite des cerveaux dans des secteurs professionnels clés du marché du travail.

~

Conclusion

La migration fait partie intégrante des importantes questions de développement actuellement examinées par la communauté internationale. La migration est une tendance de fond à l'échelle mondiale : sur les 7 milliards d'habitants de la planète, un milliard sont des migrants, et le nombre



réel de personnes directement touchées par la migration est encore plus élevé – des membres de la famille, des entreprises, des secteurs du marché du travail et des économies nationales dépendent des migrants ; il y a beaucoup à gagner d'une approche améliorée de la gouvernance des migrations. Pour répondre à cette réalité, le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 doit incorporer la migration dans les objectifs, cibles et indicateurs du développement. La migration serait un candidat de premier plan et une composante essentielle d'un futur objectif de partenariat mondial, et elle pourrait également figurer dans les indicateurs de progrès de plusieurs objectifs de développement tels que l'atténuation de la pauvreté, la réduction des risques de catastrophe, l'éducation, la santé et le travail décent. L'OIM est convaincue que les cibles, indicateurs et mesures du bien-être des migrants qu'elle propose offrent un fondement solide à un programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 qui tient compte de la mobilité en ce XXI^e siècle mondialisé.

A la lumière de ce qui précède, l'OIM invite instamment tous les Etats – pays d'origine, de destination ou de transit – à opter pour un *scénario d'ouverture en matière de mobilité humaine* dans leurs délibérations au sujet du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et, en particulier, à incorporer la migration dans leurs politiques de développement afin de réduire les coûts de transfert des fonds rapatriés, de rendre les voies de migration légales plus accessibles, plus simples, plus souples et plus transparentes, et de protéger les droits de tous les migrants, surtout les plus vulnérables.

¹ Programme des Nations Unies pour le développement, *Objectifs du Millénaire pour le développement : Huit objectifs pour 2015*. Disponible à l'adresse <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/mdgoverview/> (consulté le 10 mai 2013).

² Nations Unies, « Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement », résolution adoptée par l'Assemblée générale, A/RES/65/1, 19 octobre 2010. Disponible à l'adresse http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/65/1&Lang=F (consulté le 10 mai 2013).

³ Ce processus a débuté en 2012 lorsque Les Nations Unies ont élaboré un ensemble de suggestions préliminaires sur la voie à suivre et lancé un vaste processus de consultation aux niveaux mondial, régional et national, notamment par le biais d'un groupe de discussion en ligne. En juillet 2012, le Secrétaire général des Nations Unies a nommé un groupe de haut niveau, coprésidé par trois chefs d'Etat, afin de recueillir les commentaires issus des consultations du système des Nations Unies – y compris 11 consultations thématiques (dont l'une portait sur la dynamique des populations et englobait la migration) et près de 100 consultations nationales – et de préparer un rapport à l'intention du Secrétaire général des Nations Unies, appelé à faire rapport à l'Assemblée générale en septembre 2013 sur sa vision de l'après-2015. Disponible à l'adresse www.un.org/en/development/desa/policy/untaskteam_undf/process.shtml (consulté le 10 mai 2013).

⁴ Ce processus a débuté en janvier 2013 avec la création d'un groupe de travail à composition non limitée de 30 membres (les 30 sièges étant actuellement partagés entre 70 gouvernements) chargé de préparer une proposition sur les objectifs du développement durable appelés à faire suite aux objectifs du Millénaire pour le développement. La création de ce groupe avait été préconisée lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juin 2012 (Rio+20). Disponible à l'adresse <http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=1549> (consulté le 10 mai 2013).

⁵ En particulier en ce qui concerne la lutte contre la traite et le trafic illicite des êtres humains, le respect et la protection des droits humains des migrants et le renforcement de l'assistance humanitaire apportée aux réfugiés et aux personnes déplacées (Nations Unies, « Déclaration du Millénaire des Nations Unies », résolution adoptée par l'Assemblée générale, A/RES/55/2, 8 septembre 2000).

⁶ Organisation internationale des migrations, *The Millennium Development Goals and Migration*, IOM Migration Research Series, N° 20 (Genève, 2005).

⁷ Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous*, Rapport au Secrétaire général des Nations Unies (New York, 2012).

⁸ *Project Syndicate*, « Migration is Development », 15 mars 2013. Disponible à l'adresse www.project-syndicate.org/commentary/migrants-and-the-post-2015-global-development-agenda-by-peter-sutherland#mhAjRhOc3DOaoHfw.99 (consulté le 10 mai 2013).

⁹ Nations Unies, *L'avenir que nous voulons*, résolution adoptée par l'Assemblée générale, A/RES/66/288, 11 septembre 2012, par. 248–249. Disponible à l'adresse http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/66/288&Lang=F (consulté le 10 mai 2013).

¹⁰ *Dhaka Declaration of the Global Leadership Meeting on Population Dynamics in the Context of the Post-2015 Development Agenda*, 13 mars 2013. Disponible à l'adresse www.iom.int/files/live/sites/iom/files/What-We-Do/docs/Dhaka-Declaration.pdf (consulté le 10 mai 2013).

¹¹ L'OIM a participé à des discussions en Afrique: Angola, Ghana, Libéria, Maroc, Niger, République-Unie de Tanzanie, Sénégal ; en Europe et en Asie centrale : Arménie, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova, Serbie, Turquie ; en Asie-Pacifique : Bangladesh, Viet Nam ; en Amérique centrale et Amérique latine : Bolivie (Etat plurinational de), Equateur, Guatemala ; et à des commissions économiques régionales : Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) ; Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO).

¹² Nations Unies, *L'avenir que nous voulons*, résolution adoptée par l'Assemblée générale, A/RES/66/288, 11 septembre 2012, paragraphe 144. Disponible à l'adresse http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/66/288&Lang=F (consulté le 10 mai 2013).

¹³ *Dhaka Declaration of the Global Leadership Meeting on Population Dynamics in the Context of the Post-2015 Development Agenda*, 13 mars 2013. Disponible à l'adresse www.iom.int/files/live/sites/iom/files/What-We-Do/docs/Dhaka-Declaration.pdf (consulté le 10 mai 2013).

¹⁴ Services du gouvernement de Suède, *The Swedish Chairmanship of the Global Forum on Migration and Development (GFMD) 2013–2014: Swedish Participation in the UN High-level Dialogue on International Migration and Development in Autumn 2011*, Descriptif de programme du Ministère de la justice (Stockholm, 2013). Disponible à l'adresse www.gfmd.org/en/news/208-sweden-national-launch (consulté le 10 mai 2013).

¹⁵ Banque mondiale, « Migration and Development Brief 20 », 19 avril 2013. Disponible à l'adresse <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1288990760745/MigrationDevelopmentBrief20.pdf> (consulté le 10 mai 2013).

¹⁶ Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain 2009 : Lever les barrières : Mobilité et développement humains* (New York, 2009), page 24.

¹⁷ A. Castaldo, P. Deshingkar et A. McKay, *Internal Migration, Remittances and Poverty: Evidence from Ghana and India*, Migrating out of Poverty, Research Programme Consortium, Research paper 7 (Brighton, University of Sussex, 2012), p. 4.

¹⁸ D. Ratha, *Leveraging Remittances for Development*, Groupe d'étude des perspectives de développement de la Banque mondiale (Washington, D.C., 2005).

¹⁹ Organisation internationale des migrations, *Migration et mutations sociales*, Dialogue international sur la migration, n° 17 (Genève, 2011). Disponible à l'adresse <http://publications.iom.int/bookstore/free/RedBook17.pdf> (consulté le 10 mai 2013). Voir aussi: A. Venturini, F. Montobbio et C. Fassio, *Are Migrants Spurring Innovation?*, MPC Research Report 2012/11 (San Domenico di Fiesole, European University Institute, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, 2012).

²⁰ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, *World Economic and Social Survey 2012: In Search of New Development Finance*, Document E/2012/50/Rev.1 ST/ESA/341 (New York, 2012), p. 71–72 (Box III.3).

²¹ M. Clemens, *Economics and Emigration: Trillion-Dollar Bills on the Sidewalk?*, Working paper 264 (Washington, D.C., Center for Global Development, 2011).

²² Royaume-Uni, Government Office for Science, *Foresight: Migration and Global Environmental Change: Future Challenges and Opportunities*, Final Project Report (Londres, 2011), p. 78.

²³ L'OIM est consciente des difficultés qui peuvent se présenter lors de la collecte de données destinées à établir des statistiques mondiales comparables en matière de migration et de bien-être des migrants, en particulier dans les cas de faible capacité institutionnelle, et comprend qu'il conviendra d'en tenir compte à l'heure de choisir un système d'objectifs, cibles et indicateurs pour le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

²⁴ Les indicateurs actuels associés à l'ODM 8 en matière de partenariat sont le commerce, l'efficacité de l'aide, la situation particulière des Etats sans littoral et des Etats insulaires, la participation du secteur privé et le transfert de technologie.

²⁵ Un communiqué récent, *Meeting of the High-level Panel of Eminent Persons on the Post-2015 UN Development Agenda in Bali, Indonesia*, du 27 mars 2013, cite la migration comme l'une des questions transversales qui permettront de revitaliser la gouvernance et les partenariats au niveau mondial « ... en utilisant toute une palette d'échanges techniques et commerciaux, de migration, d'investissements et d'autres instruments afin de renforcer les sociétés et protéger les droits de l'homme ». Disponible à l'adresse

www.beyond2015.org/sites/default/files/Final%20Communiqu%C3%A9%20Bali.doc.pdf (consulté le 10 mai 2013). Voir aussi: Equipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 (UNTT), *A Renewed Global Partnership for Development* (New York, 2013). Disponible à l'adresse www.un.org/en/development/desa/policy/unttaskteam_undf/glob_dev_rep_2013.pdf (consulté le 10 mai 2013). Voir aussi: Overseas Development Institute (ODI), German Development Institute (DIE) et European Centre for Development Policy Management (ECDPM), *European Report on Development 2013: Post-2015: Global Action for an Inclusive and Sustainable Future* (Bruxelles, 2013). Disponible à l'adresse www.erd-report.eu/erd/report_2012/documents/FullReportEN.pdf (consulté le 10 mai 2013).

²⁶ Ce texte se fonde sur des suggestions présentées dans une note de synthèse et un document d'information préparés à l'intention d'un dialogue d'experts sur les politiques de migration dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, organisé à Stockholm le 26 février 2013 pour les membres du Groupe de personnalités de haut niveau chargé



d'étudier le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Disponible à l'adresse blogg.ud.se/utvecklingspolitik/files/2013/03/Report-from-HLP-Expert-Policy-Dialogue-26-feb-2013.pdf

²⁷ Organisation internationale des migrations, *Cadre opérationnel de l'OIM en cas de crise migratoire*, Conseil de l'OIM, 101^e session, Genève, novembre 2012, MC/2355.